

Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir (RePAir)

Le mandat pour cause d'inaptitude: Un outil d'autodétermination



Plateforme du réseau seniors Genève

22 septembre 2025

Le mandat pour cause d'inaptitude dans la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte

Sandra V. Constantin, Dr. Phil. , responsable pour le DCS du programme RePAir

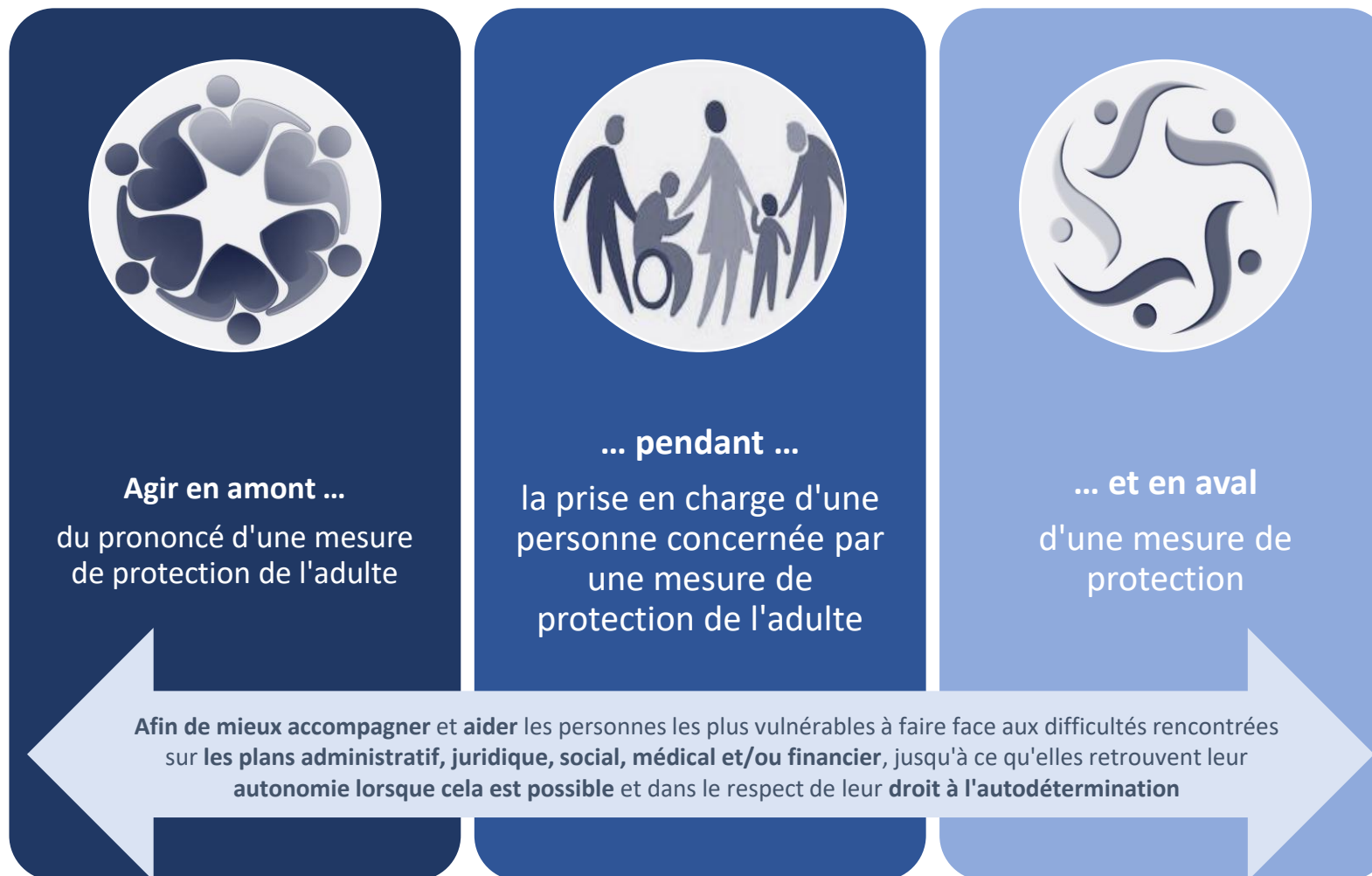
Sommaire

1. Le programme RePAir
2. Agir en amont de la curatelle
3. Le MCI en quelques chiffres
4. Le MCI, c'est l'opportunité de choisir



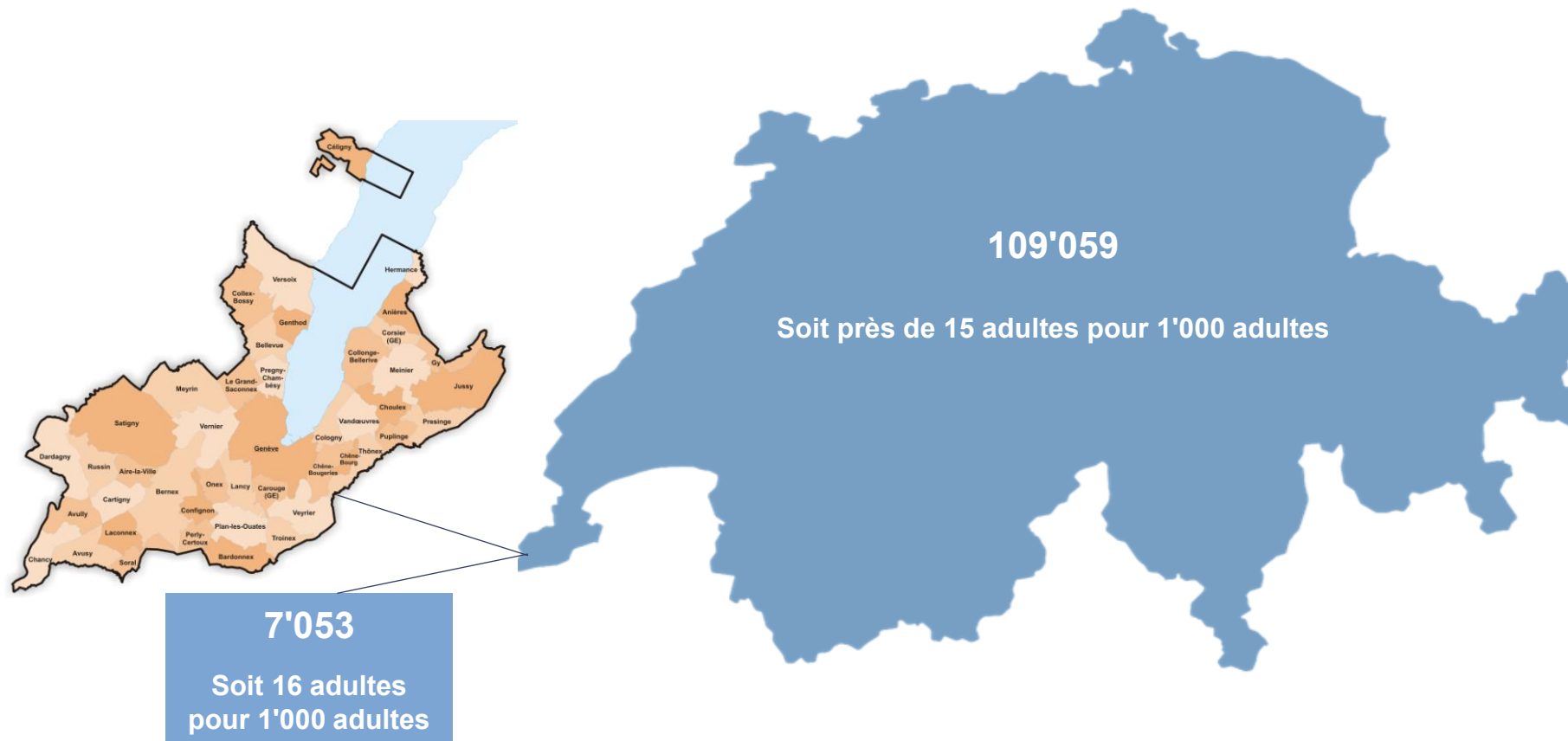
1. Le programme RePAir

But de la réforme



1. Le programme RePAir

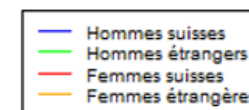
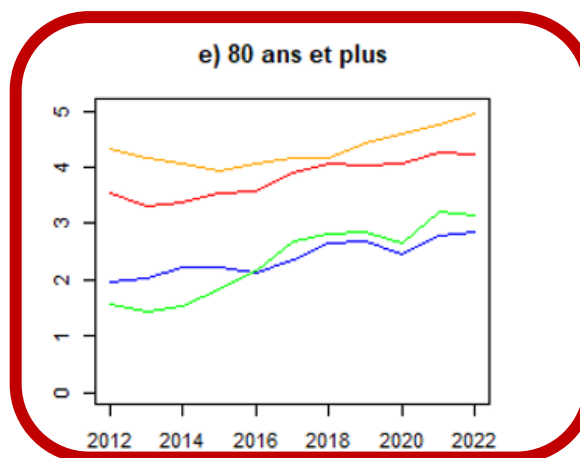
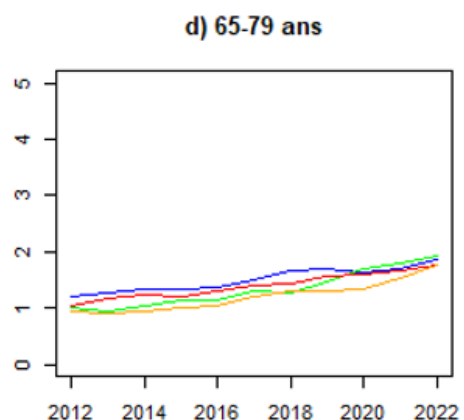
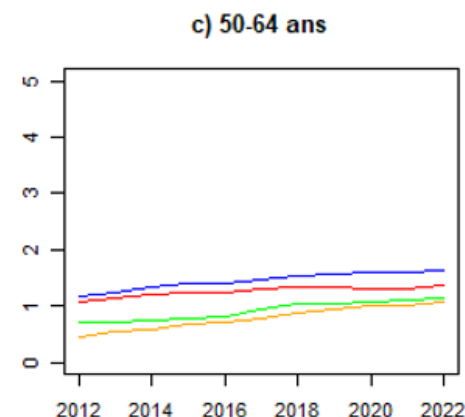
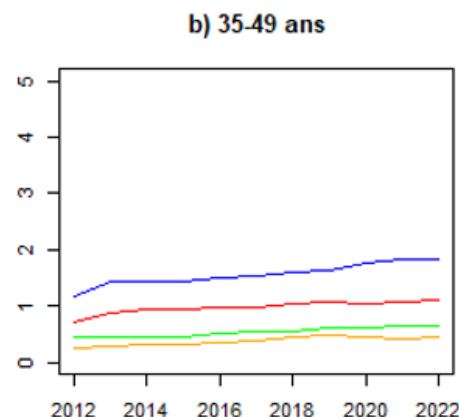
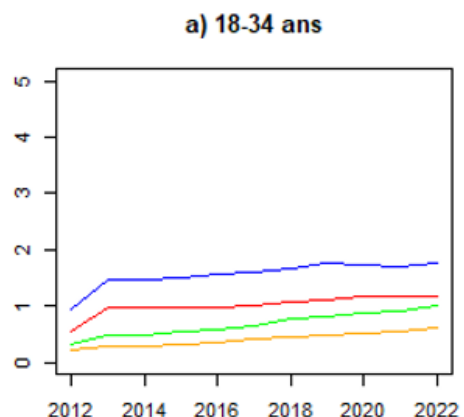
Constats: Nombre de personnes sous curatelle en Suisse et à Genève



Source: COPMA, 31 décembre 2024

1. Le programme RePAir

Constats: Part des personnes sous mesures de protection selon le sexe, la nationalité et les groupes d'âge



Personnes au bénéfice d'une curatelle selon leur sexe et leur statut d'état civil en 2023

Etat Civil	Genre		Total
	Femmes	Hommes	
Célibataire	1376 45.9 %	2077 67.7 %	3453 57 %
Divorcé(e)	747 24.9 %	460 15 %	1207 19.9 %
Marié(e)	348 11.6 %	416 13.6 %	764 12.6 %
Veuf(ve)	524 17.5 %	113 3.7 %	637 10.5 %
Total	2995 100 %	3066 100 %	6061 100 %

2. Agir en amont de la curatelle

En ...

- **communiquant** mieux sur la politique publique en général, et les mesures de protection de l'adulte en particulier
- **promouvant** l'usage du mandat pour cause d'incapacité (MCI)



3. Le MCI en quelques chiffres

Une mesure relativement méconnue...

... en Suisse romande

- **taux de connaissance : 39%**
- **taux de rédaction : 4%**

Suisse alémanique

- **MCI : taux de connaissance : 77%**
- **Taux de rédaction : 26%**

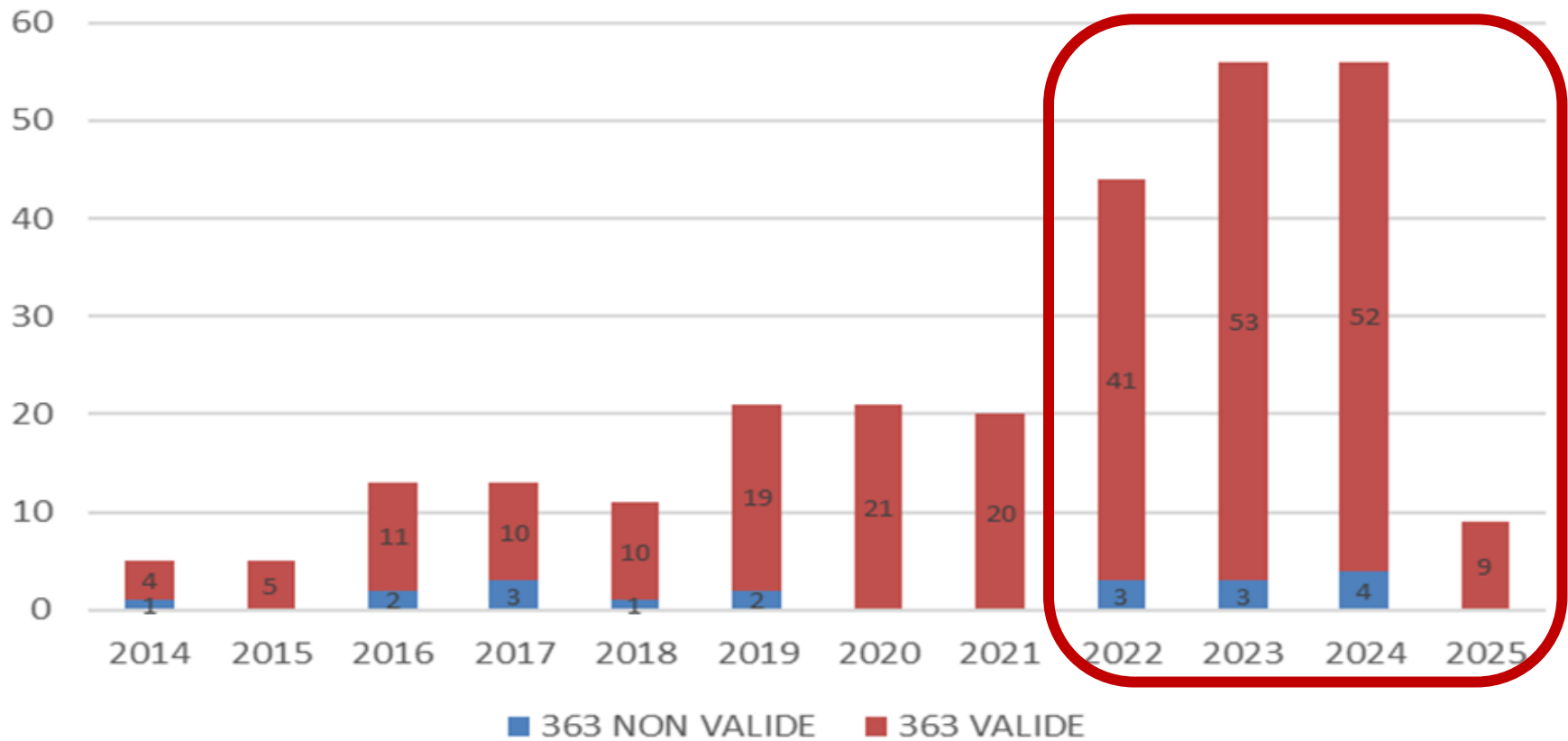
3. Le MCI en quelques chiffres

Nombre de MCI entre 2013 et 2024 dont le lieu de dépôt est enregistré dans le registre Infostar

Arrondissements de l'état civil du Canton de Genève	MCI dont le lieu de dépôt est enregistré (nb)	MCI dont le lieu de dépôt est enregistré (%)	MCI dont le lieu de dépôt enregistré selon la pop. résidente âgée de 20 ans et plus (%)
Genève	2538	60%	1.5%
Carouge	732	17%	3.5%
Campagne et rive gauche du lac	216	5%	1%
Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier	153	4%	0.5%
Lancy	142	3%	0.3%
Rive droite du lac	107	3%	0.3%
Chêne-Bougeries-Voirons	121	3%	0.8%
Bernex	120	3%	0.2%
Meyrin-Mandement-Vernier	90	2%	1%
TOTAL	4'219	100%	

3. Le MCI en quelques chiffres

Nombre de MCI examinés par le TPAE entre 2014 et 2025

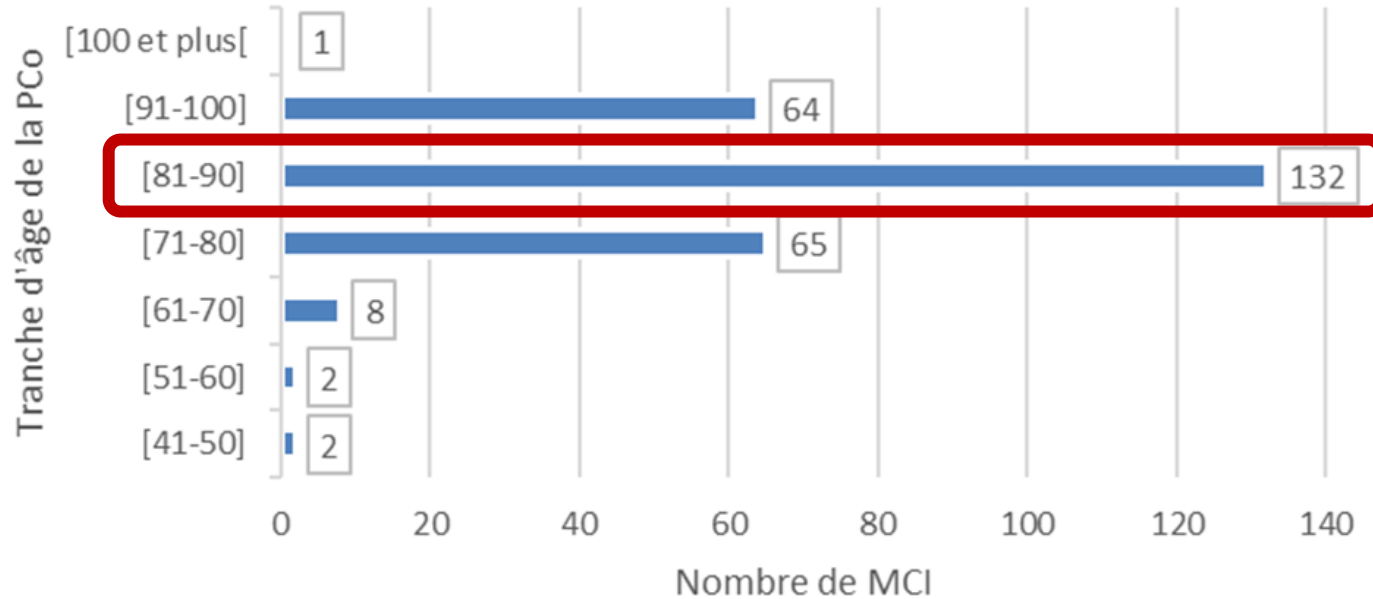


TOTAL: 274

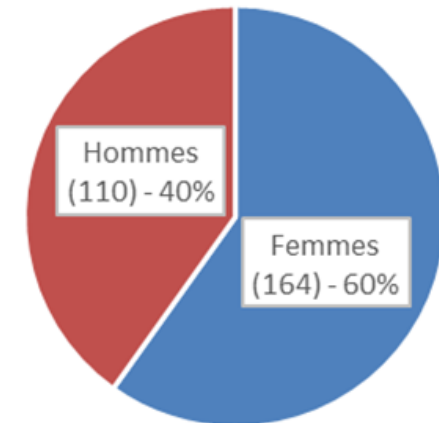
3. Le MCI en quelques chiffres

Répartition selon l'âge et le sexe des MCI examinés par le TPAE
entre 2014 et 2025

Répartition des mandants par âge à la date de
validation du MCI



Répartition des mandants par sexe



4. Le MCI, c'est l'opportunité de choisir!

Choisir maintenant, c'est garder la main sur son avenir



Accompagnement social individuel pour seniors

Prestations genevoises 2025

En juin 2025, la *Plateforme du réseau seniors Genève* a lancé un nouveau format de rencontre du réseau sous forme de Speed Meeting annuel. Cette première édition a été dédiée aux prestations d'accompagnement social individuel pour les personnes âgées. Le but de la rencontre était de faire connaître les structures membres de la Plateforme qui proposent de telles prestations aux seniors vivant dans le canton de Genève. À la suite de cette démarche, qui a rencontré un vif succès, la Plateforme met à disposition ses membres, sur la base des informations fournies directement par les structures respectives, l'adresse d'un tout professionnel socio-sanitaire et plus largement ou public concerné.

Le mandat pour cause d'incapacité

Anticiper, c'est l'opportunité de choisir!

Ceci est un document de travail, merci de ne pas le diffuser

MON GUIDE

INFORMATIONS PERSONNELLES (Partie 1)

COMMENT SERONT GÉRÉS MON ARGENT ET MES BIENS (Partie 3.2)

COMMENT ON ME REPRÉSENTERA (Partie 3.3)

LES FRAIS ET LA RÉMUNÉRATION (Partie 4)

LE LIEU OÙ J'AI DÉPOSÉ MON MANDAT (Partie 5)

UNE DÉCLARATION DE MA VOLONTÉ (Partie 6)

LE LIEU, LA DATE ET MA SIGNATURE (Partie 9)

MODÈLE DE MANDAT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ

doit être écrit entièrement à la main

Informations personnelles

Moi, [prénom, nom], né(e) le [date de naissance], originaire de [lieu d'origine / nationalité], habitant à [adresse complète].

Code civil suisse

Je le fais pour le cas où, à l'avenir, je ne serais plus capable de prendre des décisions ou de communiquer mes volontés.

Si je perds ma capacité de discernement, je souhaite que :

- L'organisme [nom complet, maison sociale] joignable au [n° de téléphone] ou [email] me représente et m'aide à gérer mes affaires.

Cette personne / cet organisme pourra m'aider dans les domaines suivants :

3.1. L'assistance personnelle

3.2. La gestion du patrimoine (argent, biens, etc.)

3.3. Les relations juridiques (démarches officielles)

A. La personne / l'organisme que j'ai choisi sera rémunéré selon un tarif horaire de [X francs] pour les prestations de :

- 1. La personne / l'organisme qui pourra être prélevés sur mes comptes personnels.
- 2. La personne / l'organisme qui pourra être prélevés sur mes revenus.
- 3. Si nécessaire, l'autorité de protection de l'adulte décidera de la rémunération.

J'ai déposé l'original de ce mandat [lieu précis et adresse] ou auprès de [nom de l'organisme].

J'ai aussi transmis une copie du mandat à [nom et contacts des personnes ou organismes].

Ce mandat ne prendra effet que si je perds ma capacité de discernement et uniquement si l'Autorité de protection de l'adulte le valide. J'écris ce mandat librement et après mûre réflexion.

Fait à [lieu], le [date]

[Ma signature]

Le mandat pour cause d'inaptitude sous tous ses aspects

Philippe Gunz, vice-président du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Sommaire

1. Introduction au MCI

2. Les avantages d'un MCI

3. Comment faire un MCI?

4. Entrée en force et fin du MCI



1. Introduction au MCI

1. Introduction au MCI (1/2)

- > Le MCI existe depuis la révision du droit de la protection de l'adulte entrée en vigueur le 1er janvier 2013 et est régi par les articles **360 à 369** du Code civil suisse (CC), qui ouvrent la possibilité d'organiser sa propre protection (de l'adulte)
- > Le MCI est une **mesure personnelle anticipée** qui permet à toute personne ayant **l'exercice des droits civils** (majorité + **capacité de discernement**) de charger un tiers d'agir en son nom pour le cas où elle **deviendrait incapable de discernement**
- > **Capacité de discernement** (définition juridique, art. 16 CC) :
" Toute personne qui n'est pas privée de la faculté d'agir raisonnablement en raison de son jeune âge, de déficience mentale, de troubles psychiques, d'ivresse ou d'autres causes semblables est capable de discernement au sens de la présente loi."

1. Introduction au MCI (2/2)

- > Le MCI peut être confié à une **personne morale** ou une personnes **physique** ayant l'exercice des droits civils ou à **plusieurs personnes**
- > Le MCI peut être général ou limité à des domaines/tâches déterminés :
- > **représentation en matière administrative** (représentation auprès des autorités, institutions, assurances etc.)
- > **gestion du patrimoine / financière** (gestion des revenus, de la fortune mobilière et ou immobilière)
- > **assistance personnelle** (loisirs, ménage, logement, bien-être social, habillement, alimentation, etc.)
- > **représentation en matière médicale**



2. Les avantages d'un MCI

2. Les avantages d'un MCI



- > **Choix de son ou de ses mandataire-s** et d'éventuel-s remplaçant-s (par exemple: son voisin, sa femme, son enfant, son ami-e, etc.)
- > **Choix des tâches** données avec éventuelles instructions
- > **Réduction de l'intervention étatique** (pas les contraintes ni le coût financier d'une mesure de curatelle)
- > **Possibilité de modification** ou de révocation en tout temps si capacité de discernement, selon les formes de sa constitution

3. Comment faire un MCI ?

3. Comment faire un MCI ? (1/2)



> Qui peut constituer un MCI ?

Toute personne disposant de **l'exercice des droits civils** (majorité + capacité de discernement)

> Sous quelle forme ?

Entièrement **rédigé à la main**, daté et signé (forme olographe) ou instrumenté **par un·e notaire** (forme authentique)

Conseil: faire une copie et un certificat de capacité de discernement lors de sa constitution

3. Comment faire un MCI ? (2/2)

> Que doit-il contenir ?

Indiquer la ou les personne·s que l'on veut comme mandataire·s + les tâches que l'on veut confier (possibilité de mettre des limites ou de donner des instructions)

> A qui le remettre ?

Possibilité de communiquer sa constitution et le lieu de son dépôt à l'office de l'état civil (avantage de la publicité)

> Quels sont les frais ?

L'émolument d'inscription est de CHF 75,- auquel s'ajoutent les frais de notaire si choix de la forme authentique

4. Entrée en force et fin du MCI

4. Entrée en force et fin du MCI

Entrée en force du MCI

> **Vérification** du MCI par le Tribunal lorsque la personne devient incapable de discernement :

1. **Constitution valable**
2. Survenance d'une **incapacité de discernement durable**
3. **Aptitude** du mandataire désigné
4. Absence de nécessité de **mesures supplémentaires**

> **Décision** de constatation de validité si acceptation du mandataire

Fin du MCI

1. **Extinction de plein droit** en cas de recouvrement de la capacité de discernement (attestée)
 - **en avertir le mandataire** mais pas besoin d'en informer le tribunal
 - si le mandataire ne prend pas en compte la fin de son mandat, il engage **sa responsabilité**
2. **Retrait des pouvoirs** par l'autorité
3. **Résiliation** par le mandataire
4. **Décès** du mandant ou du mandataire

Merci de
votre attention



Atelier – défi en sous-groupes

«Rédiger son mandat pour cause d'inaptitude»

Laura Dupuis et Luna Ostransky
Adjointes scientifiques – cheffes de projet RePAir

Atelier défi

1 persona = 1 salle = 1 équipe

1 équipe / 5 groupes pour 5 parties du MCI

1 guide + 1 modèle

Rédiger un MCI de A à Z

Retour d'expérience

Restitution

Perspectives



Une persona = Une équipe = Une salle



Haie

MCI pour une
personne avec
une mobilité réduite



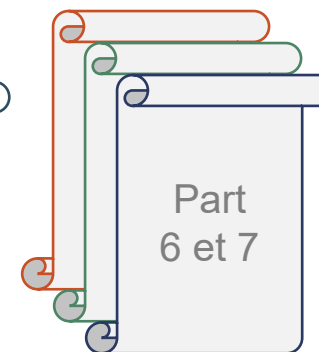
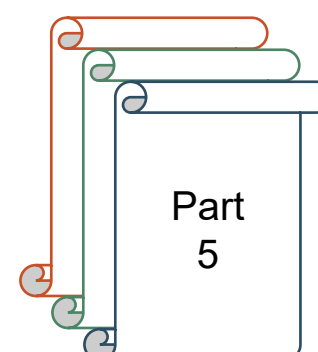
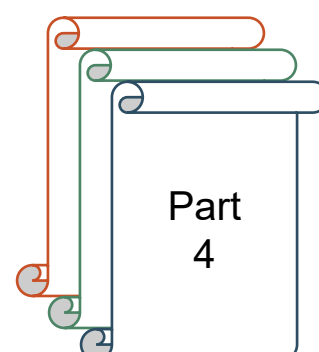
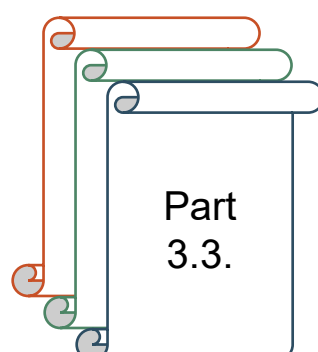
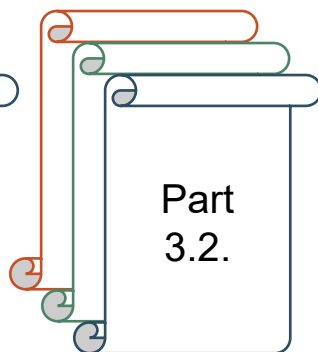
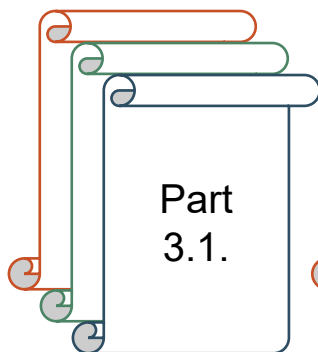
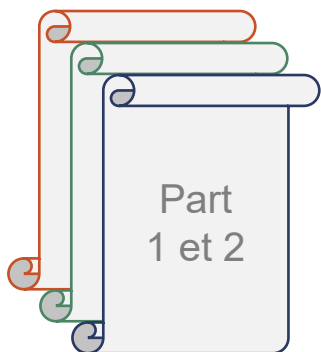
Grange

MCI pour une personne
avec risque d'isolement
social



Nouvelle
salle

MCI pour une personne
en perte d'autonomie



Une guide + Un modèle



MODÈLE DE MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE
doit être écrit entièrement à la main

1. Mes informations personnelles

Moi, [prénom, nom], né le [date de naissance], originaire de [lieu d'origine / nationalité], habitant à [adresse complète].
J'écris ce mandat pour cause d'inaptitude, selon l'article 360 du Code civil suisse.
Je le fais pour le cas où, à l'avenir, je ne serais plus capable de prendre des décisions ou de communiquer mes volontés.

Si je perds ma capacité de discernement, je souhaite que

- [prénom, nom], né le [date de naissance], habitant à [adresse] joignable au [n° de téléphone] ou [email] me représente et m'aide à gérer mes affaires.
- L'organisme [nom complet, raison sociale]

Cette personne / cet organisme pourra m'aider dans les domaines suivants :

3.1. L'assistance personnelle
3.2. La gestion du patrimoine (argent, biens, etc.)
3.3. Les relations juridiques (démarches officielles)

A. La personne / l'organisme que j'ai choisie sera rémunérée selon un tarif horaire de [XX francs] mes comptes personnels.
B. La personne / l'organisme que j'ai choisie pour m'aider le fera bénévolement, mais les frais engagés et justifiés lui seront remboursés.
C. Si nécessaire, l'autorité de protection de l'adulte décidera de la rémunération.

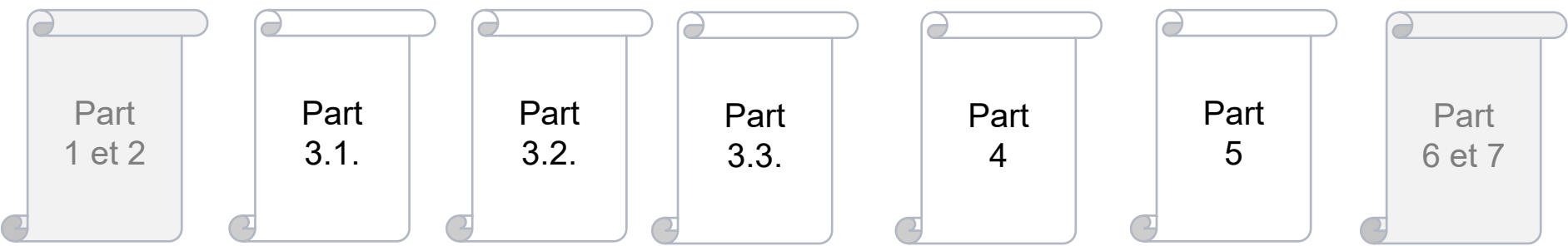
J'ai déposé l'original de ce mandat [lieu précis et adresse] ou auprès de [nom de l'organisme].
J'ai aussi transmis une copie du mandat à [noms et contacts des personnes ou organismes].

Ce mandat ne prendra effet que si je perds ma capacité de discernement et uniquement si l'Autorité de protection de l'adulte le valide. J'écris ce mandat librement et après mûre réflexion.

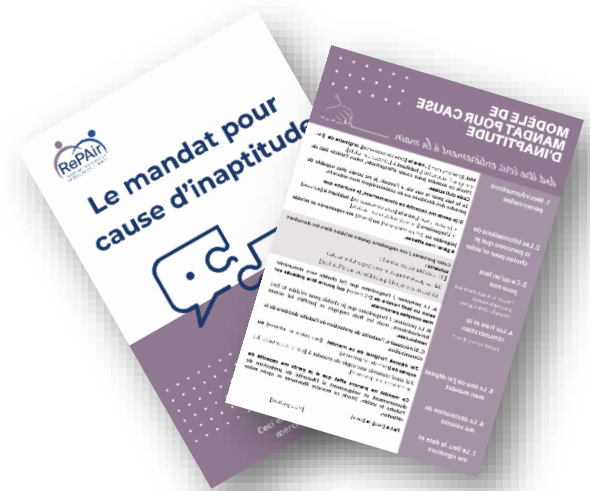
Fait à [lieu], le [date]

[Ma signature]

Un MCI entièrement rédigé



Un retour d'expérience utile



Retours d'expériences



> Quels enjeux principaux ?

Perspectives



- > **Promouvoir le MCI** comme un **outil d'autodétermination**
- > **Sensibiliser le grand public** sur l'utilité du MCI, notamment pour les personnes vulnérabilisées et/ou en perte d'autonomie
- > **Consultations** auprès de **différents publics** et relectures, pour l'**amélioration** du modèle et du guide rédactionnels
- > **Objectif** : publication en **2026**

Merci de
votre participation



POUVOIR JUDICIAIRE

